LE POUR ET LE CONTRE
SUR
LA RÉVOLUTION
DE FRANCE,
OU
FRAGMENS DES REGISTRES D'UN CLUB DE PARIS.

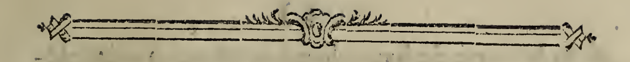
PAR M. D'ENTRAIGUES.

Qui discute a raison, mais qui dispute a tort.
Rulhières.

A LAUSANNE,
Imprimé sous les yeux de l'Auteur.

1790.


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO



LE POUR ET LE CONTRE SUR LA RÉVOLUTION DE FRANCE, OU LE FIN MOT DE L'HISTOIRE.

JE fréquente à Paris une société singulière par sa composition et par l'esprit qui y règne. Aristocrates, démagogues, gens titrés, humbles citoyens, dévots, athées, tous y sont admis. Tous exposent leurs avis sur les affaires du tems. On n'en a banni que deux classes de citoyens, et pour cause; les avocats et les rhéteurs. Aussi n'y entend-on pas des harangues, mais des raisons bonnes ou mauvaises. On y hazarde comme ailleurs des sophismes, mais de bonne foi; on les réfute sans aigreur. On se défend sans emportement. On se contredit sans se haïr. Les amis les plus intimes ne sont pas toujours du même avis. On n'y a pas toujours l'esprit de sa profession. C'est ainsi que j'y

ai vu la cause du haut clergé soutenue par un plébéïen, celle du peuple par un duc-et-pair, celle de la noblesse par un curé. Cette société, en un mot, m'offre le tableau en miniature d'une assemblée législative, non comme il y en a, mais comme il devroit y en avoir.

Quand je la quitte, je couche par écrit, en rentrant chez moi, le principales choses qui y sont dites. Je me suis ainsi composé un porte-feuille assez intéressant. J'ai cru que le public en verroit peut-être avec plaisir quelques lambeaux. Je vais d'abord le mettre au fait des principaux personnages.

C'est un homme de lettres (*Derville*), il faut en convenir, qui y joue le rôle principal. Il a de la mémoire et de l'imagination, un esprit ardent, et cependant (ce qui est fort rare) une aversion pour les excès dans tous les genres.

Un duc lui tient souvent tête. Il est exalté, presque jusqu'à la violence. Les privilégiés n'ont pas d'ennemi plus redoutable. Le peuple n'a pas de défenseurs plus chauds; et ce rôle, il le joue, non par singularité, mais par conviction; non comme certains que nous connoissons, pour substituer un éclat personnel à celui qu'il tient du hasard, et pour être exhaussé d'autant plus qu'il

s'humiliera, mais par un sentiment profond de justice qu'attestent ses actions plus encore que ses discours.

L'évêque de*** tient franchement aux principes, ou si l'on veut aux préjugés de son état; l'égalité des citoyens lui paroît une monstrueuse chimère. Cette institution de la hiérarchie ecclésiastique, à laquelle il doit son rang, il la voudroit voir établie par-tout. Selon lui, elle seule peut maintenir dans la société « l'ordre plus nécessaire, » plus précieux encore que la liberté. Celle-ci, » dit-il, peut avoir ses excès; elle méconnoît » souvent ses limites; l'établissement de l'ordre la » contient sans l'enchaîner; et après tout, pour» suit-il avec chaleur, les hommes se sont réunis » en société, moins pour être libres que pour être » tranquilles. — Or, l'ordre est le plus sûr garant » de la tranquillité; et sans une hiérarchie qui » mette sans incertitude chacun à sa place, il ne » peut pas y avoir d'ordre ».

Un amateur des sciences exactes [*d'Arlon*], se distingue dans ce club par la netteté de ses idées, par la froideur de sa discussion. Il ne prédit rien, il conjecture; vraiment digne du titre de savant, il sait douter, il sait attendre. Plus digne de celui de citoyen, il conçoit des espérances, il forme des vœux.

Je dois encore citer un bénédictin, qui m'étonne souvent par la sagesse de ses opinions, par la loyauté de son langage. Le père Auger sait garder un juste milieu entre cet esprit de corps qui s'égare si souvent et un autre esprit plus pernicieux peut-être qui fait calomnier la classe à laquelle on tient, qui se parant des dehors imposteurs de l'impartialité, n'est au fonds que de la méchanceté ou de la perfidie, ou tout au moins de la singularité. Cet honnête religieux a les vertus, la piété même de son état. Il en abjure les préjugés, mais il ne maudit pas ceux qui y sont asservis. Il ne sait que les plaindre et solliciter pour eux l'indulgence qu'il leur accorde.

Le marquis de Rebilly est simplement un homme du monde dont l'esprit est assez cultivé, mais dont les principes ne sont pas fermes. Je l'ai connu recherchant la faveur. Il déclame à présent et contre ceux qui la briguoient, et contre ceux qui la distribuoient. Avide de changemens, ce qu'il aime le plus dans la révolution c'est la nouveauté. Par la même raison il se plairoit à une contre-révolution. Quand nous l'entendons parler ceux de nous qui *se croient* impartiaux (car où sont ceux qui peuvent affirmer qu'ils le sont) se disent tout bas : voilà le véritable type de la nation française. Sur les 25 millions qui la composent

il y en a au moins vingt-quatre qui sont des *marquis de Rebilly*. Le nôtre du moins n'est pas un forcené. Il a des mœurs douces. Il est accessible à la raison : il aime la paix ; mais il aime encore plus les spectacles.

Le reste de la société, en m'y comprenant, n'est qu'un assemblage de bonnes gens qui écoutent, qui applaudissent, qui sont presque toujours de l'avis du dernier orateur. Ils ont au moins tous une qualité rare et précieuse, cette méfiance timide qui devroit toujours accompagner l'ignorance.

La première dissertation dont j'ai tenu note, portoit sur la fameuse déclaration des droits. Etoit-elle nécessaire, ou utile, ou superflue, ou nuisible ? Ces quatre opinions furent soutenues avec une égale chaleur, et, selon plusieurs auditeurs, moi par exemple, avec un égal succès. Derville, le Duc et le Prélat furent les principaux interlocuteurs. Voici quel fut à-peu-près leur dialogue.

Derville.

Par quelle manie vouloir nous ramener violemment à des principes qui ne sont pas faits pour nous, que mille institutions indélébiles contrarient sans cesse, avant qu'une nation frivole,

légère, corrompue comme la nôtre y soit asservie ?

Ante leves ergo pascentur in aethere cervi.

Le cerf ira brouter dans les plaines de l'air.

Le Duc.

Ces principes sont ceux de la nature. Il en résulte des droits imprescriptibles comme elle. Qu'importe l'époque à laquelle on les rappelle ? Les mœurs de la nation qu'on veut y ramener. Ils sont de tous les tems et de tous les lieux. Les subordonnerons nous à notre perversité ? Non : nous devons au contraire nous plier à leur empire. Des maximes contraires sont les causes de notre dépravation. C'est en les abjurant que nous pouvons nous régénérer.

Derville.

Vaines déclamations ! Cette nature tant citée a créé diverses plantes pour différens sols. Malgré nos efforts, on ne peut avoir de gras pâturages dans un terrain pierreux, et de même que *l'aigle altier n'est point fait pour le char de Cypris*, la timide colombe n'est pas propre à porter la foudre.

Le Marquis.

Fort bien ; mais un rameau d'olivier est bien placé dans son bec ; et c'est l'olive que nos législateurs ont apportée à leurs concitoyens en

les réunissant sous l'étendart commun de l'égalité et de la liberté.

Le Duc.

Sans nous comparer, Monsieur, ni à des *aigles* ni à des *colombes*, je dis que quand la nature est corrompue on peut la corriger. Voyez ces marais infects, qui exhalent autour d'eux des germes de mort. Déssechez-les, vous les rendrez propres à une culture brillante. Il n'y a pas de sol si ingrat que les engrais ne puissent fertiliser.

Derville.

Fertiliser, peut-être ; mais le rendre propre à féconder toutes sortes de semences.... jamais.

Le Duc.

Treve de figures, Monsieur. J'augure assez bien de ma nation pour croire que ses maux ne sont pas incurables. Tant d'exemples prouvent que les peuples peuvent dégénérer. Pourquoi ne pourroient-ils pas remonter au point d'où ils sont tombés ? Changez leurs principes. Donnez-leur une constitution. Ils rougiront de leurs contemporains, ils se rapprocheront de leurs ayeux.

Derville.

Et quand ces changemens seroient possibles, seroit-ce par un coup de baguette que nous prétendrions les opérer ?

Le Marquis.

Eh quoi, Monsieur, la massue d'Hercule vous paroît-elle une baguette ?

Le Duc.

Oui, j'en conviens ; nous avons cheminé rapidement, mais il n'y avoit pas de tems à perdre.

Derville.

C'est le perdre que mal l'employer, que le consommer en vains efforts, et sur-tout en vains discours. Que diroit-on d'un médecin qui pour guérir sonmalade lui feroit un pompeux éloge de la santé.

Hé, mon ami, tire-moi du danger,
Tu feras après ta harangue.

Il falloit avant tout établir une constitution, non sur des bases imaginaires, mais sur le terrain qu'on avoit sous les yeux, et ce grand ouvrage consommé, on auroit pu laisser aux *Mably*, aux *Montesquieu* futurs, à disserter savamment sur les principes dont nous étions partis.

Le Duc.

Mais ces principes que vous dédaignez, sont eux-mêmes ces bases solides sur lesquelles nous voulons bâtir. Avez-vous vu un architecte élever un édifice sans en avoir conçu le plan ?

Derville.

Et vous, Monsieur, en connoissez-vous qui

en aient conçu un sans avoir calculé la possibilité de son exécution ?

Le Duc.

La possibilité ! Quand une chose est faite, examine-t-on si elle est possible ?

Derville.

Vous croyez donc, Monsieur, notre révolution *faite ?*

Le Duc.

Si bien faite, qu'un tremblement de terre bouleversera le sol de la France comme celui de la Calabre, avant qu'une contre-révolution ne détruise l'ouvrage immortel de nos législateurs.

Derville.

Quand on travaille à la hâte, on ne travaille pas pour l'immortalité.

Le Duc.

Et les exploits des conquérans ?

Derville.

Il ne faut qu'un jour pour détruire. Il faut des siècles pour édifier solidement.

Le Duc.

Il est des conquêtes politiques comme des conquêtes militaires. Il y a des abus qu'il faut prendre d'assaut comme des forteresses.

Derville.

Oui, mais reconstruit-on les forteresses aussi facilement qu'on les détruits ?

Le Duc.

Et qu'avons-nous donc détruit qu'il soit si difficile de reconstruire sur un meilleur plan, et avec de meilleurs matériaux ?

Derville.

Tout Monsieur, Il n'a fallu qu'un décret mal entendu pour couvrir la France de désordres. Cent décrets subséquens ne suffiront pas pour rétablir l'ordre.

Quitte moi cette serpe, instrument de dommage.

Le Duc.

Ces désordres ne sont que passagers. Laissez établir les municipalités. Laissez les départemens s'organiser, les tribunaux se refondre, de meilleures loix se former, et l'ordre renaîtra de lui même.

Derville.

Et voilà six mois qu'on me berce de ces illusions .... et en attendant nous vivons suspendus sur l'abîme. Beaucoup de fureurs, beaucoup de déclamations, point d'argent, point de crédit, pas une étincelle de patriotisme. L'ancienne loi est tuée. Celle qu'on lui substitue n'est pas encore adulte. Nous aurons long-tems les orages d'une minorité.

Le Duc.

Dites plutôt, nous avons déjà la vigueur de la jeunesse.

Derville.

Semblables aux malheureuses filles d'Eson, nous avons voulu rajeunir notre mère ; saintement homicides, nous l'avons égorgée.

La discussion alloit s'animer davantage, lorsque d'Arlon, qui jamais ne précipite ses jugemens, prononça d'un air calme, *qu'il falloit attendre l'événement.* Ce fut l'avis des plus modérés ; et comme j'en étois, je suis tenté que ce fut celui des plus sages.

Le lendemain, la conversation tomba sur cette multiplicité de citoyens armés qui couvrent la France.

Multiplicité qui seroit ridicule si elle n'étoit pas effrayante, s'écria aussi-tôt Derville.

Le prélat, fidèle à son rôle de ministre de paix, prétendit qu'il n'y avoit rien de plus révoltant que le spectacle de tant d'hommes parés des livrées de guerriers ; qu'il étoit facile de contracter les vices inhérens à leur état ; mais que ce n'étoit qu'un long apprentissage qui pouvoit donner leurs vertus ; qu'il n'y auroit rien de plus funeste à la France que cette universalité de l'esprit militaire, ou plutôt des prétentions militaires ; que tout en souffriroit, l'agriculture, l'industrie, le commerce, la morale et la *religion même.*

Pourquoi la religion ? s'écria le père Auger.

Qu'a donc d'incompatible avec elle l'état militaire? Le Dieu que nous adorons n'est-il pas le Dieu des armées? N'est-ce pas sa bénédiction que nous demandons pour nos drapeaux? Ne lui faisons-nous pas hommage de nos victoires? Il n'y a peut-être pas d'état dans lequel on cultive plus les rapports de l'homme avec l'Etre suprême.

Je regardois l'interlocuteur. Je ne pouvois concilier son habit avec son langage.

Le prélat ne se tint pas pour battu. Je soutiens, poursuivit-il, que la licence dans les propos et dans les mœurs est inséparable de l'état militaire; que le courage, que l'habitude même de braver la mort conduit à ne respecter rien; et malheur à ma patrie, malheur au christianisme si cette manie dure long-tems.

D'Arlon exhorta Monseigneur à ne trembler ni pour la patrie ni pour le christianisme. Je plaindrois la France, reprit-il froidement, si tous nos artisans, si tous nos laboureurs passoient leur tems sur une place d'armes; mais je n'y verrois rien à craindre pour la morale, et moins pour la religion. Je ne suis ni enthousiasmé ni indigné de cet état forcé, et par conséquent passager. Si j'en étois le maître, je ne ferois pas une démarche pour en avancer le terme d'un seul jour. Il y a des torrens qu'il faut laisser

couler. Ils font des ravages incalculables si on veut arrêter ou précipiter leur cours.

Derville.

Mais pourquoi cette lenteur désespérante dans les mesures qui peuvent en prévenir de nouveaux? cette défiance insensée du pouvoir exécutif, lorsque tant de yeux le surveillent? L'hémorragie du corps de l'état est violente; attendra-t-on qu'il soit exténué pour bander ses plaies?

Le Duc.

Il n'y a pas de mal à laisser le peuple sentir quelque tems ses forces. Le long souvenir qu'on en gardera effrayera pour jamais les oppresseurs.

Derville.

C'est acheter bien cher cette treve entr'eux et les opprimés. Ah! qu'il eût été doux de les réunir par une paix éternelle, en enchaînant les uns sans déchaîner les autres, en ne souffrant pas que la force usurpât le rôle de la raison.

Le Marquis de Rebilly.

Mais nous avons trouvé la pierre philosophale en politique, l'art de les réunir. De rivales qu'elles étoient, nous en avons fait deux sœurs. La force jusqu'ici ne s'étoit déployée que pour servir des passions insensées. Une fois du moins la raison l'aura prise à son service.

Le Duc.

D'ailleurs, Monsieur, appellez-vous *force* la noble ardeur avec laquelle un peuple généreux secoue ses chaînes ? Seriez-vous de ceux pour qui la foiblesse, la pusillanimité se parent du beau nom de sagesse ?

Derville.

Non, Monsieur, la sagesse est pour moi l'art de calculer, de prévoir, de ne pas faire avec violence ce qu'on peut faire plus surement avec modération.

Le Duc.

Qu'ont-ils donc fait de si *violent* nos législateurs ? Ils nous ont rappellé aux droits primitifs de l'homme. Ils sapent d'une main hardie une foule d'abus contre laquelle la nation entière étoit indignée.

L'Evêque.

Il en est qu'il faut respecter, parce que leur destruction, rapide sur-tout, entraîne, comme nous le voyons, des maux plus funestes qu'eux. Il ne faut pas sur-tout les laisser renverser par les insurrections, lorsqu'on est armé de pouvoirs légaux pour les détruire.

Derville.

En effet, nous avons vu nos Législateurs souffrir qu'une populace aveugle souillât leur illustre tâche par ses barbaries, devançât, interprétât leurs décrets sans qu'ils eussent ni la volonté ni la force de la contenir. Ils régnoient cependant, et prétendoient regner seuls ! Qu'attendre de leur autorité après les exemples de l'impunité avec laquelle on la brave ?

Le Duc.

Ce sont des maux passagers auxquels ils ne pouvoient, auxquels ils ne devoient même pas chercher à apporter un trop prompt remède. Je les loue au contraire de n'avoir pas compromis leur pouvoir en le déployant en pure perte, d'avoir paru tolérer ce que vainement ils auroient voulu empêcher.

Derville.

Oui, mais par cette condescendance ils ont révélé deux funestes secrets, au peuple celui de sa force, à tout l'univers celui de leur foiblesse.

D'Arlon.

Cette double révélation n'a rien d'effrayant. Il n'y a pas de mal que le peuple livré à lui-même ait éprouvé quelque tems les désordres de l'anarchie. Rendu au calme, il en sera plus

sage et plus soumis, il en obéira mieux aux loix dont il aura appris à sentir la nécessité.

Derville.

Oui; tant qu'on ne contiendra pas sa licence, tant qu'on ne lui prescrira pas l'ordre, tant qu'il sera soulagé du fardeau des impôts qu'il a secoué lui-même.

Le Prélat.

Et tant qu'il sera dispensé d'avoir des égards pour ceux que la naissance ou la fortune a placés au dessus de lui.

Le Duc.

Et vous gémissez, Monseigneur, que le peuple puisse désormais n'avoir d'égards que pour les talens et les vertus !

Le Prélat.

Sans doute ce sont là les véritables distinctions qui existent entre les hommes; mais combien ces lignes de démarcation sont incertaines et fugitives ! Quel est l'homme à qui l'on puisse disputer et les talens et les vertus ? Nos institutions sociales avoient établi d'autres limites bien plus fixes. Pourquoi ne pas les respecter ?

Derville.

Oui sans doute; la noblesse avoit ses avanta-

ges. Il falloit les conserver, mais en épurant leur source. Mon témoignage n'est pas suspect. Je plaide une cause qui assurément n'est pas la mienne. Sans doute je me riois d'un homme nouveau qui se croyoit fort au-dessus de moi parce qu'il avoit acheté une des quatre mille places qui ennoblissent. Mais j'avois du respect pour ceux qui étoient issus d'un sang illustre, tant qu'ils ne m'avoient pas prouvé qu'ils le dégradoient. L'opinion publique est juste à cet égard comme à tant d'autres. C'est elle qui met les gens à leur place en dépit des caprices de la naissance. Je connois un pays, celui peut-être où l'on tient le plus à ce préjugé; eh bien Messieurs, dans ce pays il y a deux hommes d'un esprit supérieur qui malgré l'obscurité de leur extraction sont les favoris, les amis intimes de leur souverain, sans être ses flatteurs, comme Racine et Boileau, à la honte des lettres et de ce siècle tant célébré, le furent de Louis XIV. Eh! voyez dans celui-ci où la philosophie a ennobli les ames, a éclairé à-la-fois les despotes et les esclaves, en rendant les uns moins insolens et les autres moins vils; voyez le rôle que jouent en France les hommes d'esprit, les hommes aimables, les hommes à grand caractère; qu'ils sont petits à côté d'eux, ceux dont tout le mérite est dans leure parchemins!

Le Duc.

Il ne suffisoit pas que l'opinion classât ceux-ci. Il étoit tems que la loi en fit justice; qu'elle nous apprît qu'on n'est illustre que par soi et non par ses aïeux.

Le Prélat.

La loi sera impuissante ou funeste dans ses effets. Dans le premier cas pourquoi la promulguer ? Dans le second, pourquoi armer une partie de la nation contre l'autre lorsqu'il étoit si nécessaire de faire concourir toutes ses classes vers un but commun ?

Le marquis de Rebilly.

Et si nous nions, Monseigneur, que cette loi doive absolument être *impuissante* ou *funeste*, que deviendra votre dilemne? Elle ne sera ni l'une ni l'autre. Ne dédaignons personne. Vivons avec nos fermiers comme avec des amis qui veulent bien nous soulager du poids de nos affaires : épousons leurs filles si elles sont jeunes et jolies. Cela vaudra mieux que de séduire leurs femmes. Je ne vois à tout cela rien de *funeste* ni rien d'*impuissant*. Eh ! c'est à l'ancien ordre des choses que nous devions presque tous nos désordres.

Derville.

Je vous le demande, Monsieur le Marquis étoit-ce à cause qu'il y avoit des nobles que nous étions mal gouvernés, opprimés, ruinés, prêts à faire banqueroute ? Les oppresseurs étoient les gens en place, dans quelque classe qu'ils fussent nés. Contenons-les désormais ; mais ménageons les nobles : s'ils ont fait du mal, ce n'est certainement pas à ce titre. Ils payoient moins que le peuple. Pour faire le sacrifice d'une prérogative qui tenoit à nos anciennes institutions, ils n'avoient pas attendu les explosions de la violence. Cette conduite méritoit au moins des égards. Elle n'a fait que provoquer les persécutions ; et le peuple françois se croit généreux ! et le corps législatif se croit sage en le laissant faire ! Il se croit tout-puissant, et il n'a pas la force de réprimer. Versatile dans ses principes et dans ses démarches, il laisse du louche sur ses véritables intentions ; et, tandis que la France est livrée au pillage des brigands, il gémit, il harangue, il décrète. Qu'en pense l'Europe ? qu'en pensera la postérité ! Ne le comparera-t-elle pas à ce fourbe Empereur qui, tandis qu'il tenoit le souverain Pontife prisonnier au château Saint-Ange faisoit prier le ciel pour sa délivrance ; ou à nos imbé-

cilles aïex, qui croyoient mette en fuite, par des exorcismes et des processions, les sauterelles qui dévoroient leurs campagnes ?

Le Marquis.

Et nous étions, Monsieur, ces sauterelles dévorantes ; on ne s'est pas borné à les exorciser, on les a détruites. De quoi vous plaignez-vous ?

Le Duc.

(Prit un peu plus au grave la sortie de Derville contre l'assemblée nationale, et dit avec chaleur :)

Un bon citoyen peut-il calomnier ainsi une assemblée auguste, dans laquelle, à la vérité, les passions combattent, mais où presque toujours la raison triomphe ? voyez que d'institutions sages, et en même temps courageuses, la France lui doit ! Elle nous a délivrés du despotitme, de l'intolérance et des moines. Elle a fait plus de bien, en six mois, que n'auroient pu en faire vingt règnes médiocres.

Et plus de mal peut-être que n'en auroit fait vingt tyrans et vingt gueres (reprit Derville en s'échauffant davantage). *Le despotisme* ! il n'a fait que changer de forme. *L'intolérance !* De laquelle parlez-vous ? L'intolérance religieuse n'avoit pas attendu les décrets de l'assemblée nationale, pour

passer de mode. Mais toutes les autres (car vous savez qu'il y en a de plus d'un genre) il me semble que notre infaillible sénat leur a fourni de nouveaux alimens par ses arrêts contre les privilégiés, par ses violences, par la proscription des moines. Je suis loin d'être leur apologiste ; je crois même les couvens peu utiles à la religion, et au moins inutiles à la société. Mais pourquoi fermer sans retour ces pieux azyles ? pourquo ne pas les laisser encore ouverts

Au repentir qui pleure, à l'homme détrompé ?

Ce conseil, qu'un de nos plus éloquens écrivains n'a osé mettre que dans la bouche d'un curé, est au fonds de toutes les ames honnêtes. N'y a-t-il pas, en effet, de la dureté à empêcher les citoyens d'être heureux, chacun à sa manière ? N'est-ce pas même contrarier ces principes sur la liberté de l'homme, consignés dans la déclaration des droits ?

Le Prélat.

Voilà comme ont été conséquens les apôtres de la tolérance. Il y a vingt ans que c'étoit un effort de philosophie, que de tolérer les hérétiques. La philosophie moderne ne permet pas même de tolérer les moines.

Le Marquis de Rebilly.

C'est qu'en effet ils sont intolérables. Je veux croire qu'un bon Evêque n'est pas tout-à-fait inutile, mais un un moine, avouez-le vous même, Monseigneur, à quoi peut-il servir ?

Le Prélat.

Mais à quoi servent, je vous prie, tant de célibataires mondains, qui propagent, dans la capitale et dans les provinces, le scandale et la corruption ; tant d'hommes du siècle qui n'ont d'autre existence que l'intrigue ; tant d'hommes de loi, dont la funeste activité, en armant de griffes et de poisons le démon de la chicanne, est mille fois plus dangereuse que l'oisiveté des moines ; tant de maris infidelles ; tant de pères dénaturés ? Ah ! Monsieur, proscrire tous les citoyens qui ne font rien d'utile, tous ceux qui font encore pis, ce seroit dépeupler la France.

Le Marquis.

Je veux bien m'appliquer une partie de l'apostrophe. Hé bien, oui, Monseigneur, ni moi ni beaucoup d'autres citoyens, nous ne sommes pas fort utiles ; mais rien ne nous empêche de le devenir. Un moine, au contraire, manqueroit à sa vocation s'il étoit utile à la société.

Le Prélat.

Vous connoissez bien mal cette vocation, si vous la jugez ainsi. Je vous abandonne les moines, qui mentent à la leur. Mais falloit-il les proscrire tous? Falloit-il que le souverain temporel, sans le concours même de l'église, les déliât de leur engagemens sacrés, et donnât l'exemple immoral du parjure? Les religieux ne lui avoient rien promis. Etoit-ce à lui à les dégager de leurs parole? Non, Monsieur; il falloit les rappeler à leur institution primitive. C'étoit le vœu de tous les bons chrétiens. Tout auroit gagné à son accomplissement, la religion, l'église même; et je ne crois pas que la société y eût perdu.

Le Marquis.

Oh! même dans votre hypothèse, elle n'y gagneroit pas. Et quand tous les moines, fidèles à leur règle, ne feroient autre chose que prier, jeûner, vivre dans la contemplation et même dans les austérités, je ne vois pas trop en quoi ils serviroient à leurs concitoyens.

Le Prélat.

Si vous croyez que la religion contribue au bonheur de la société, leur exemple, leurs vertus la feroient aimer et respecter, et ce seroit bien quelque chose.

Le Marquis.

Mais pour cela il n'est pas nécessaire de vivre isolé, sans communication d'affection ni de bienfaits avec ses semblables.

Le Prélat.

Eh! qui empêchoit l'autorité temporelle de se concerter avec leurs chefs spitituels, pour les forcer d'être à-la-fois exemplaires et utiles. Ce seroit ainsi que, sans violence, elle en auroit diminué le nombre; et qu'elle eût épargné un scandale aux dévôts, de vives inquiétudes aux bons chrétiens, et un triomphe aux impies.

Le Duc.

Ils triomphoient bien davantage, Monseigneur, en voyant les prêtres livrés à toutes les dissipations du siècle, pour ne rien dire de plus. Quel respect pouvoit-on vouer aux ministres d'un culte qui ne se respectoient pas eux-mêmes? et quelle idée devoit-on se former de ce culte? Je ne connoissois pas de plus violent argument que leur conduite contre la divinité du christianisme. C'est le prétexte le plus plausible dont se sont servis les réformateurs du 16e siècle pour déchirer le sein de l'église. Plus heureux qu'eux, nous aurons opéré une réforme sans commotion et sans schisme. Les déréglemens des ecclésiastiques, l'aversion qu'on avoit conçue pour la plupart,

menoient à deux causes principales, l'oisiveté et l'opulence. L'Assemblée Nationale détruit ceux qui ne servoient à rien ; elle diminue les richesses excessives des autres ; elle assure plus d'aisance à ceux qui sont vraiment précieux. N'eût-elle fait que cela, elle auroit des droits éternels à la reconnoissance de la patrie.

Le prélat.

La religion du moins ne lui en doit pas. Sentez-vous, Monsieur le Duc, jusqu'à quel point influe sur elle les procédés qu'on a envers ses ministres? Comment reparoîtront-ils décemment au milieu des peuples, après avoir été forcés de discuter avec l'énergie de l'église blessée, leurs droits temporels, et avoir succombé dans la lutte, après avoir été dépouillés, honnis, vilipendés, après avoir vu la malignité se faire une jouissance de leurs défaites multipliées ?

Le Duc.

Eh qu'importe, Monseigneur, les vains hommages que l'imbécille vulgaire rendoit à leur faste ? La simplicité de leurs mœurs en vaudra désormais d'un autre genre.

Cette simplicité de mœurs, reprit Derville avec chaleur, quand elle est volontaire, donne sans doute les droits les plus solides aux hommages des peuples. Mais forcée, mais arrachée par

la dureté des lois, elle livre au ridicule. Or, cette arme dangereuse qu'on employera encore longe-temps avec succès parmi nous, falloit-il l'aiguiser contre les ministres des autels ? Par quelle inconcevable animosité s'est-on efforcé de les rendre les objets de la haine et des railleries amères. Je ne suis point l'apôtre de l'évangile; mon caractère, mes opinions peut-être m'éloignent de ces hautes destinées; je ne suis que l'apôtre de la raison et celui de la justice, en disant qu'il ne falloit pas avilir ceux que la religion et la société même veulent qu'on honore.

D'Arlon.

Ou les honorera, Moniseur, quand ils seront, par quelque cause que ce soit, rendus à l'esprit de leur état. Il est possible que d'abord la malignité qu'ils ont trop alimentée s'égaye un peu à leurs dépens; mais avec le tems, tout s'oublie. Dans vingt ans les prêtres de toutes les classes seront simples et modestes. Leur état, moins séduisant pour ceux qui n'y étoient appellés que par des vues mondaines, ne sera embrassé que par ceux qui pourront l'honorer. Les traces de la violence passagère que nous avons été forcés d'exercer contr'eux disparoîtront. Il ne restera plus que ce sceau respectable dont sont marqués les organes de la divinité.

Derville.

Je le souhaite, Monsieur ; mais l'heureux changement que vous pronostiquez est au moins incertain. Ce qui ne l'est pas, c'est le désordre dont la société est menacée depuis qu'on a dégagé le peuple du frein le plus propre à le contenir. Il est informé de ces débats où les prétentions du clergé ont été combattues, tantôt avec les foudres de l'éloquence, tantôt avec le stilet du sarcasme. Il a observé la pitié dédaigneuse avec laquelle on a accueilli ceux qui dans la franchise de leur dévotion ont osé mettre en avant les intérêts du ciel. Il a vu que les lois, disons plutôt les passions, prononçoient sur ces intérêts comme sur ceux de la terre. Le salutaire prestige qui entouroit les autels et leurs ministres est dissipé. On n'y reviendra plus.

Le Prélat.

Je vais plus loin Monsieur. Les richesses même du clergé étoient nécessaires à la religion.

Ici le marquis de Rebilly ne put s'empêcher de rire aux éclats et le père Auger de sourire.

Monseigneur n'en poursuivit pas moins :

Oui, Messieurs, j'ose soutenir, moi, qu'il est décent, qu'il est *nécessaire* que ses ministres s'entourent d'un certain éclat, non pour se procurer des jouissances de vanité et de sensualité que leur état proscrit, mais pour conserver aux

yeux du vulgaire la considération sans laquelle ils ne peuvent lui rendre leur ministère utile.

Derville.

J'ajouterai, Monseigneur, pour qu'ils puissent exercer la bienfaisance, pour qu'ils aient à offrir à l'indigent quelque chose de plus que des consolations et des secours spirituels.

Le Duc.

Oh Monsieur, quant aux charités, la patrie désormais s'en charge, et nous espérons que les pauvres n'y perdront rien.

Derville.

Je veux le croire; mais pourquoi ravir aux ministres de l'évangile la faculté de faire aimer la religion en pratiquant la vertu qu'elle recommande le plus? Ce qui rend sur-tout le pauvre un objet sacré, c'est l'idée que l'Etre suprême daigne s'occuper de son sort, et que ceux qu'elle a chargés de le faire adorer le remplacent dans la plus douce, dans la plus touchante de ses fonctions. C'est alors que l'humanité cesse d'être une vertu terrestre, et qu'on peut dire d'elle, comme a dit de la prière un de nos poëtes modernes:

Que son saint ministère
Met le ciel en commerce avec l'humble chaumière.

Le Duc.

Eh, Monsieur, que les prêtres de toutes les classes soient bien choisis désormais, et ils recou-

vreront bientôt cette considération que leur opulence même leur a fait perdre. Voyez ceux de nos frères errans. Ils ne sont pas riches. Ils ne peuvent faire de fastueuses aumônes. En sont-ils moins édifians et moins respectés ?

L'argument étoit pressant. Le Prélat alloit le réfuter par des distinctions qui sentoient un peu la controverse. Un léger murmure d'improbation l'avertit que ce n'étoit ni le tems ni le lieu. D'Arlon vint à son secours et de cet air, de ce ton conciliant que la sagesse n'employe en vain que dans les Assemblées des énergumènes il dit :

Il faut convenir qu'on eut pu traiter le haut-clergé et les moines avec moins de sévérité ; que le patriotisme seul n'a pas dicté les arrêts dont ils gémissent ; que la nécessité ne les commandoit pas, mais nos législatenrs sont des hommes. Pardons-leur quelques passions peu nobles, en faveur des passions sublimes auxquelles nous devons notre liberté, et même, après queques orages encore, notre prospérité.

Derville.

Quoi, vous n'attendez pas moins de leurs opérations ?

D'Arlon.

Je ne prononce rien. J'ai de grands motifs d'espérance. J'espère.

Le Duc.

Espérance ! Messieurs, quelle timidité ! Nous n'en sommes plus à *espérer.* C'est la ressource des esclaves. La destinée des peuples libres est *jouir.* Jouissons dans ce moment du plus bel ouvrage qu'ait produit l'esprit humain, d'une constitution qui sera l'étonnement des siècles futurs, comme il fait le désespoir des peuples contemporains que nous laissons si loin derrière nous.

Derville.

L'éloge est pompeux sans doute. Que ne donnerois-je pas pour qu'il fut mérité !

Rome sait à quel point sa liberté m'est chère :
Mais, plein du même esprit mon sentiment diffère.

Le marquis de Rebilly.

Eh ! quel est donc, Monsieur, en dernière nalyse votre sentiment sur la durée de l'immortel ouvrage que toute la France célèbre ?

Derville.

Mon sentiment, Mousieur, j'en ai trop dit peut-être pour qu'il soit équivoque. Je ne crains personne. Je pourrois le dire sans détour ; mais les fables, dit-on, furent inventées dans les pays esclaves. Mon esprit est encore un peu entaché de cet esclavage dont nous portons les cicatrices toutes récentes. En attendant que mon courage renaisse avec la liberté, j'exprimerai mon opinion par une fable que vous avez peut-être déjà lue dans les *Actes des Apôtres.*

FABLE

FABLE.

Le plus noble hochet de notre adolescence ,
Un cerf volant audacieux,
Echappant un beau jour à la main qui le lance ,
Quitte la terre , et dans les cieux
Avec majesté se balance ;
Mais bientôt , oubliant sa fragile substance
Comme les parvenus il est présomtueux,
Admirez tous mon vol sublime ,
Dit-il aux habitans des airs :
Cessez , cessez d'être si fiers
Lorsque des Pins vous dépassez la cime.
Mon orgueil est plus légitime ,
C'est moi qui vais régner sur ces vastes déserts.
Qui de vous osera me suivre dans la nue ?
Là je veux fixer mon séjour ;
Là je veux des mortels échapper à la vue ,
Affronter l'aigle même et dépeupler sa cour.
Des mots ambitieux le pompeux étalage
En impose toujours sots ;

Le sage seul en rit ; — Mais où trouver le sage ?
Il est rare partout, même chez les oiseaux.
Tandis que de l'intrus l'impertinent langage
Commande le respect à ses légers rivaux,
Un d'eux s'approche et l'examine ;
Cet imposteur, dit-il, ne m'est pas inconnu.
A-t-il donc oublié son obscure origine ?
Naguères sur la terre il étoit détenu :
Vain jouet des Autans, il croit qu'il les domine !
Animal amphibie et partout renié,
Veut-il donc de son vol nous déguiser la source ?
Voyez le cordeau vil auquel il est lié ;
Voyez les Myrmidons qui dirigent sa course.
Un vent officieux l'éleva jusqu'a nous ;
D'un autre vent le caprice jaloux
Va chatier son arrogance :
Prenez soin de notre vengeance,
Vrais souverains des airs, nous l'attendous dé vous.
L'effet suit de près la menace ;
Le vent change, la corde casse,
Le cerf volant ne plane plus,

Et du sein des éclairs, froissé, meutri, confus,
Sur la terre humblement vient reprendre sa place,
En livrant aux regrets ses guides éperdus,
France, qu'hier encore l'Europe a vue esclave
Ne t'énorguellis pas de ton sublime élan;
Garde-toi d'insulter à l'Anglois, au Batave,
Et crains le sort du cerf volant.

Sans me permetre un avis sur le fonds et la forme de cette fable, je terminerai par elle les fragmens que j'offre au public. S'il accueille ce premier essai, je les continuerai.
